

CENTRE Gédéon-Ouimet

Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 6 octobre 2023
Local 302
13h00

Procès-verbal

Sont présents

Noms	Groupes représentés
Madame Marie-Ève Gauthier	Représentante des groupes socio-communautaires/IJQ
Madame Corina Moisa	Représentante des enseignant(e)s
Madame Otilia Covaliu	Représentant des enseignant(e)s
Madame Julie Allaire	Représentant du personnel de soutien /Technicienne en travail social
Madame Annie Martel	Représentante du personnel professionnel/CFS

Sont également présents à la table du conseil

Monsieur Daniel Mailhot	Directeur du centre
Madame Farida Belaid	Secrétaire de centre
Madame Lisanne Le Tellier	Directrice adjointe

Sont absents :

1- Présence et quorum

343 - CÉ 23/24-46 | Monsieur Daniel Mailhot, directeur du centre ouvre la séance à 13 h après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres

Conseil d'établissement

aient reçu leur convocation dans les délais prévus, et demande aux membres du CÉ de se présenter.

A- Monsieur Daniel Mailhot explique la procédure d'élection;

B- procède à l'élection du ou de la président(e) et du ou de la vice-président(e).

Madame Marie-Ève Gauthier est élue président(e).

Elle est élue pour une période d'un an.

2- L'ordre du jour

343 - CÉ
23/24-47

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Gauthier, président(e) du CÉ, procède à la lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Corina Moïsa et appuyée par Madame Julie Allaire, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 6 octobre 2023.

Durée	No	Sujets	Objets
10 min	1	a) Présences et quorum b) Présentation des membres du CÉ c) Élection du (de la) président(e)	Accueil/Élection
2 min.	2	Ordre du jour	Adoption
2 min.	3	Procès-verbal de la séance du 5 juin 2023	Adoption

Conseil d'établissement

5 min.	4	Règles de régie interne	Adoption
5 min.	5	Absence de conflit d'intérêt	Confirmation
5 min.	6	Calendrier des rencontres	Adoption
5 min.	7	Budget de fonctionnement CÉ	Adoption
15 min.	8	Plan de mesures d'urgences	Approbation
10 min.	9	Projet éducatif et priorités de l'année	Information/échange
10 min	10	Questions du public	
		Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023

343 - CÉ
23/24-48

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du CÉ, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal verbal.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Julie Allaire et appuyée par Madame Corina Moisa il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

4 - Règles de régie interne

343 - CÉ
23/24-
49

PRÉAMBULE : L'établissement de règles de régie favorisera le bon fonctionnement du CÉ du centre Gédéon-Ouimet.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement du centre Gédéon-Ouimet, doit établir ses règles de Régie interne;

Conseil d'établissement

CONSIDÉRANT que le projet, tel que déposé, contient les règles souhaitées par les membres du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Otilia Covaliu et appuyée par Madame Annie Martel, il est résolu à l'unanimité:

DE RECONDUIRE les règles de *régie interne* du conseil d'établissement du centre Gédéon-Ouimet en n'y apportant aucun changement.

Une copie des règles de régie interne du conseil d'établissement sera annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

5 - Absence de conflit d'intérêt

343 - CÉ
23/24-50 Madame Marie-Ève Gauthier s'assure qu'il y a absence de conflit d'intérêts parmi les membres du CÉ.

6 - Calendrier des rencontres

343 - PRÉAMBULE : Monsieur Daniel Mailhot, directeur, remet à chaque membre
CÉ un projet de calendrier de rencontres pour l'année scolaire
23/24- 2023-2024

51

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail en prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que Monsieur le directeur a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement du centre Gédéon-Ouimet;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

Conseil d'établissement

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Julie Allaire et appuyée par Madame Annie Martel, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le calendrier des rencontres 2023-2024, tel que préparé par Monsieur le Directeur, dont une copie sera versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le calendrier est adopté en considérant que certaines rencontres peuvent être annulées ou déplacées au besoin.

7 -

Budget de fonctionnement du CÉ

343 - CÉ
23/24-52

PRÉAMBULE : Nil;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e par. de la *LIP*, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Mailhot, directeur du Centre, a élaboré un projet de budget;

CONSIDÉRANT que ce projet tient compte des revenus de l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement du centre Gédéon-Ouimet maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Marie-Ève Gauthier et appuyée par Madame Julie Allaire, il est résolu à l'unanimité:

Conseil d'établissement

D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2023-2024 au montant de 400\$ tel que proposé.

DE MANDATER Monsieur le directeur pour qu'il rende compte au CÉ de l'état du budget, annuellement, conformément aux règles de régie interne.

8 - Plan des mesures d'urgence

343 -
CÉ
23/24-
53

PRÉAMBULE Le plan des mesures d'urgence est présenté au membre du CÉ Monsieur Daniel Mailhot a mentionné que dès qu'il y a une agression verbale ou physique il y a voie de fait et c'est l'autorité publique qui gère la situation à ce moment.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement du centre St-Louis doit approuver le plan des mesures d'urgence du Centre proposé par Monsieur Daniel Mailhot, directeur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Annie Martel et appuyée par Madame Marie-Ève Gauthier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, le plan des mesures d'urgence du centre Gédéon-Ouimet, tel que proposé, dont une copie sera annexée au procès-verbal

Conseil d'établissement

de la séance ordinaire du 6 octobre 2023 pour en faire
partie intégrante.

9 - Projet éducatif

343 -
CÉ
23/24-
54

PRÉAMBULE La direction fera l'état de la situation dans le cheminement vers l'atteinte des objectifs du projet éducatif à toutes les rencontres du Conseil d'établissement.

La direction informe les membres du C.É. des prochaines étapes dans l'élaboration du Projet éducatif. Elle présente une ligne du temps dans laquelle est fixé le 19 janvier 2024 comme étant la date limite pour obtenir la proposition des enseignants quant au choix de leurs moyens.

Ensuite, au printemps, il y aura deux moments de monitoring du projet éducatif.

La direction a affirmé l'importance et l'appui accordé à ce projet par la direction centrale.

10- Question du public

343 - CÉ
23/24-55

Conseil d'établissement

Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du CÉ remercie les membres pour leur participation.

Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Corina Moisa et appuyée par Madame Annie Martel, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 14h15

Adopté le



Présidente



Vice-présidente

14 FÉVRIER 2024

Date

Liste des documents joints au présent procès-verbal

Item à l'ordre du jour	Sujets de l'annexe
4	Règles de régie interne du conseil d'établissement

Conseil d'établissement

6	Calendrier des rencontres
8	PLMU

